

# La P'tite Ardoise

Ar Maen-skjent vihan



Bulletin d'informations communales - octobre 2021

## » 🍀 Un éco-label à l'école 🍀 «

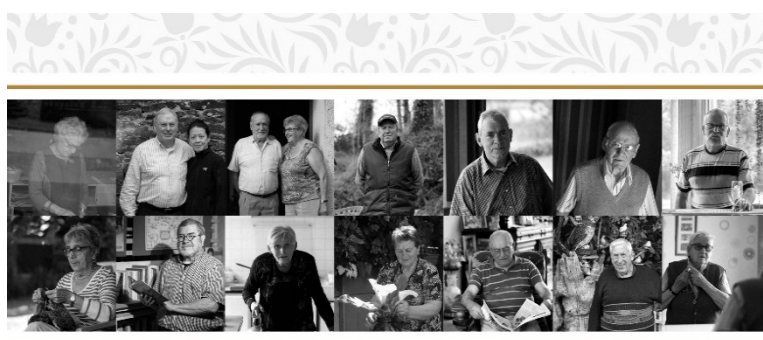
L'école de Saint-Hernin fait le plein de nouveautés. Elle compte 41 élèves inscrits de la Très Petite Section au CM2. **Gwendoline AYME** prend le poste de Directrice de l'établissement. Elle est ainsi en charge des TPS-PS-MS-GS-CP. **Chloé CAMUS**, nouvelle enseignante également, s'occupe quant à elle des CE1-CE2-CM1 et CM2. Cette nouvelle rentrée 2021-2022 est placée sous le signe de l'écologie avec l'inscription de l'école au label « **Eco-Ecole** ». L'association Teragir a lancé le programme Eco-Ecole en 2005 qui vise à aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure pour s'y épanouir et y participer. Il repose sur **la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire** (élèves, enseignants, direction, personnels administratifs et techniques, etc.) mais également **du territoire** (collectivités, associations, parents d'élèves, etc.). Le thème de cette année sera la **réduction des déchets à l'école**.

La mairie soutient ce beau projet et s'est donc inscrite comme « **Relais Local** » pour soutenir le corps enseignant et l'APE dans leurs démarches écologiques.



## » 📖 Nouveautés Médiathèque 📖 «

Les nouveautés de la Bibliothèque Départementale du Finistère sont arrivées à la Médiathèque ! Des romans policiers, des romans d'aventures ou des témoignages, des livres pour enfants et adolescents, des documentaires, des BD... Il y en a pour tous les goûts ! Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment faire part de vos souhaits de lecture directement à l'accueil ou par courriel à : [mairie@saint-hernin.fr](mailto:mairie@saint-hernin.fr)  
Abonnement gratuit



Ils parlent d'eux mais racontent l'Histoire :

**Saint-Hernin**

des années 50 aux années 90



Kontañ a reont o buhez hag an Istor:

**istor Sant Hern**

etre ar bloavezhioù 50 ha 90



Collectage et rédaction Aurélie Dénier  
sous la direction de la Commune de Saint-Hernin

## » Ils parlent d'eux mais racontent l'Histoire «

« *Un écrit est un lieu où se garde la mémoire* » ... Tel est le sens de cet ouvrage réunissant **témoignages** de Saint-Herninois et **faits historiques**. Au fil de votre lecture, remontez le temps pour (re)découvrir la vie d'antan au travers de **personnalités** de la commune qui partagent avec vous leur vision de l'Histoire au travers de leur histoire ...

Le livre est disponible en mairie et chez les commerçants du bourg au prix de 20.00€. Les bénéfices liés à la vente serviront au développement de projets culturels et de projets scolaires !

## » 🏃 Reprise de la vie associative 🏃 «

Les associations et leurs activités reprennent peu à peu après cette très longue pause due à la Covid19. Vous pouvez à nouveau pratiquer le football avec « **l'USSH** », faire de la marche douce, de la gym, vous rencontrer pour des jeux de société avec « **J'ai Rendez-vous avec Vous** », faire de la marche plus sportive avec le « **Comité des Fêtes** » et tant d'autres choses !  
**(Re) lancez-vous !**

## •» 🗣️ Nouveau Site Internet 🗣️ •

Depuis quelques semaines, un **tout nouveau site Internet** est mis en ligne pour répondre aux attentes de chacun en matière d'informations concernant la commune. Sur ce nouveau site intuitif et dans l'air du temps, vous avez accès à de nombreuses informations communales et pouvez effectuer vos démarches ou pré-démarches administratives. Vous avez aussi désormais accès aux derniers **arrêtés, comptes rendus et publications municipales** (P'tite Ardoise et Bulletin Municipal). Vous retrouverez les informations sur les **associations** et les **commerces** de la commune et également un espace dédié au tourisme avec la possibilité de consulter les **chemins de randonnées** actualisés et en apprendre davantage sur l'histoire de Saint-Hernin. Bonne navigation :

<https://www.saint-hernin.fr/>

## •» 📷 Déambulation Photographique 📷 •

La place de la nouvelle halle, lieu devenu central pour le bourg, est le point de départ des **randonnées communales** et du **circuit de l'Argoat**. C'est aussi un lieu de **rencontres culturelles** avec l'organisation d'événements estivaux comme la fête de la musique qui a eu lieu le samedi 3 juillet et un **lieu d'échanges** avec le marché tous les **4es vendredis** du mois. C'est donc tout naturellement que la municipalité a décidé de mettre en place à partir du mois de septembre, une **exposition à ciel ouvert** pour inviter à la découverte du bourg d'aujourd'hui et d'autrefois. Au travers de photographies et de quelques lignes, replongez dans le passé de Saint-Hernin... Des panneaux explicatifs sur la commune et son histoire sont aussi à découvrir sous la Halle. La municipalité souhaiterait développer cette découverte photographique **dans les villages de Saint-Hernin**. C'est pour ceci que nous en appelons à nos administrés qui seraient en possession de **photographies d'époque des lieudits de Rumoal, Saint-Sauveur, Coat Ouévérán, Gernazou, Callac...**

## •» 🗣️ Règlementation du bruit 🗣️ •

Nous avons reçu des plaintes d'habitants cet été concernant le bruit. Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués **de jour comme de nuit** par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...), par une chose (**instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, électroménager, ...**), ou par un animal (Exemple : **aboissements**). Si vous êtes victime de bruits intempestifs, gardez votre calme et expliquez-vous calmement avec la personne. Si la situation de change pas, vous pouvez contacter en semaine la mairie et la nuit et le week-end la gendarmerie. Si vous organisez un événement festif pouvant nuire à la tranquillité de votre voisinage, prévenez les en amont afin d'éviter les tensions.



## •» Informations Achats en ligne La Poste •

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, si vous effectuez des achats en ligne, les colis provenant d'un pays extérieur à l'Union Européenne sont **soumis au règlement de la TVA dès le premier euro**. La Poste vous conseille de régler la TVA au moment de votre achat directement auprès du site de commerce en ligne. Si la TVA n'est pas payée lors de votre achat en ligne, elle devra être payée en France avant ou au moment de la livraison et des frais de dédouanement s'ajouteront au montant de la TVA.

Vous pouvez régler en amont votre TVA sur le site internet de la poste : <https://www.laposte.fr/frais-douane> muni de votre numéro d'envoi ou d'avis de passage. Les frais de douane seront **réduits** (2€ ou 5€). En revanche, auprès de votre facteur et en bureau de poste, les frais de dédouanement seront au **plein tarif**. (8€)